

**COMMUNE DE FRONTENAS (69620)**  
**PROCES VERBAL DE L.A REUNION DU CONSEIL**  
**MUNICIPAL EN DATE DU 19 JANVIER 2023**

---

Présents : M BOUQUAND Guy MME CARRON Nelly -M CRIONAY Joël- M DEBRUN Yannick  
M DUFRENE Dave - M DUPERRIER Thomas - Mme GOUJAT Christine - M GRANGE François  
Mme GUIGNIER Nadia - M HERNOUT Franck - Mme PETIT Sylvie M VILLAIN René

Absents excusés : Mme CHARNAY Michèle - M Gille CODIS

Absente démissionnaire : MME GUILHEM Sandrine

Secrétaire de séance : Mme CARRON Nelly

Date de convocation : 13 janvier 2023

Validation de conseil municipal du 16 Décembre 2022

**1) Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées**

Retour sur la tenue du Forum à destination des élus communautaires (sur 3 grands thèmes et sous forme d'ateliers) et de la cérémonie des vœux du président organisé le samedi 14 janvier 2023. 2 élus de la commune y ont participé.

**2) Syndicats Intercommunaux**

**SYDER**

Prochaine visite trimestrielle en mars (plusieurs signalements ont été faits). Une information concernant les tarifs de l'électricité est faite. Notre fournisseur d'énergie devrait nous solliciter très prochainement pour vérifier notre éligibilité et ainsi bénéficier de l'amortissement sur le prix de l'électricité. Ce contexte d'inflation devra être pris en compte dans le budget 2023, Un retour est fait sur le dernier comité du SYDER par Mr Crionay.

Il est nécessaire de confirmer ou non notre accord d'engagement dans la démarche performancielle.

Rappel : les travaux du SYDER sont fiscalisés et lissés sur 15 ans pour la totalité des investissements de la commune.

Le tableau récapitulatif des annuités dues au SYDER a été retravaillé avec l'intégration du coût estimatif de la démarche performancielle (remplacement des points lumineux en LEDS). Un bureau de contrôle est venu sur site pour affiner les premières projections qui ont déjà été présentées.

Les éclairages du tennis ne présentent pas d'intérêt financier à les remplacer en LEDS. Il est cependant judicieux d'intégrer les éclairages de l'église, de l'aire de loisirs et des terrains de boules.

Du fait de l'incidence financière limitée (4 300€ environ) et le retour sur investissement assez rapide (5 ans), le conseil municipal accepte de continuer dans cette démarche. Les travaux pourraient être réalisés sur la période de l'été 2023. La durée des travaux devrait être d'un mois environ. Nous décidons, comme le propose le SYDER, de répercuter le coût de cet investissement qu'à partir de 2025 (année pleine d'économie d'énergie).

Le SYDER va déposer une DSIL (inscrite au CRTE) pour la commune avec un remboursement décalé à 2025 concernant cette opération.

Le prochain comité du SYDER se tiendra le 20 mars à Pusignan.

**SIEVO** : Pas de comité entre les deux derniers conseils municipaux.

**SMAPS** : Le retour sur le dernier comité a été fait lors du précédent conseil municipal.

### **3) Voirie/Espaces verts**

#### **D39 et sécurisation**

Un radar pédagogique sera installé par les services du département courant février aux abords de l'arrêt de car sur la Départementale 39 afin d'objectiver les vitesses sur ce secteur. Les plots blancs de matérialisation des limites de voies ont été réinstallés. L'éclairage défectueux a été réparé lors du dernier passage de l'entreprise SOBECA.

À la suite des résultats (mars), une rencontre avec le Département est prévue. Les familles seront informées à l'issue de cette rencontre.

#### **Plantations de haies**

Les 439 arbustes ont été plantés dans le terrain du SUEL sur 261 mètres linéaire avec la participation des enfants du CMJ le mercredi 11 janvier. Tous les enfants ont été enchantés. De plus une réunion pédagogique avant et après la plantation tes a captivés.

Du broyat sera épandu aux pieds de ces derniers. Ce qui devrait limiter les arrosages durant les épisodes de canicule. Monsieur le maire remercie les élus en charge de ce dossier (commissions espaces verts et CMJ) qui ont donné de leur temps pour cette réalisation.

Convention Agence Technique Départementale (ATD) 2023 (délibération 2023-01)

Nous avons l'habitude de travailler avec l'agence technique départementale pour la rédaction de notes d'opportunité dans le cadre de projets de sécurisation de voirie essentiellement. Il est nécessaire depuis cette année de conventionner pour bénéficier de ces services moyennant un coût de 1 € par habitant. Le conseil autorise le maire à signer cette convention à l'unanimité.

#### **Divers**

Le panneau d'informations communales allée des acacias a été réparé et fixé.

La dégradation de la chaussée en agglomération a été signalée sur la D19 (rue de la forge) au Département. Les services techniques départementaux doivent prendre en charge la réparation de ces trous.

Remarque de Madame Guignier qui précise qu'à partir de 2024 le compostage sera obligatoire. Elle propose de réfléchir à un compostage public. La commission déchets de la communauté de commune pourrait accompagner ce projet.

### **4) Travaux Bâtiments**

#### **CEVIDOREES**

Les travaux de pose de panneaux photovoltaïques prévus sur la toiture de la salle d'animation rurale sont imminents. Les travaux vont durer 15 jours environs ceux-ci ne vont pas immobiliser la salle d'animation rurale qui restera utilisable et louable durant la période des travaux.

#### **Bâtiments communaux et diagnostics énergétiques**

Une visite a eu lieu le 4 janvier avec M Dufrene sur le site des différents bâtiments concernés dans le cadre des conventions signées avec la CCBPD (diagnostic et suivis des consommations).

La commission travaux se réunira (d'ici le prochain conseil) pour le chauffage des bâtiments communaux mais aussi la préparation du budget primitif 2023.

#### **Divers**

La livraison de fioul pour la chaudière maternelle a été réalisée.

## 5) Urbanisme

### **Autorisations d'urbanisme**

Nous dénombrons 36 déclarations préalables et 12 permis de construire en 2022 sans compter les permis de construire modificatifs. La projection des autorisations d'urbanisme en cours est faite.

### **Extension de la pouponnière MECS**

Après la visite du 3 janvier et l'avis de la commission du 12 janvier, l'extension de la pouponnière est donc officielle et un arrêté d'ouverture d'ERP a été signé. Celle-ci s'appelle désormais « Pouponnière du Rhône » et a une capacité maximale de 19 nourrissons et 6 parents soit 25 personnes contre 15 auparavant.

### **Divers**

Une information est faite concernant la visite de CAUE (Centre d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) du 12 janvier afin de préparer la réunion publique du 3 mars à 19h30 à la salle d'animation rurale. Le thème abordé sera l'aménagement des abords du lavoir, la place des trois platanes en connexion avec l'aire de loisirs ainsi que la présentation des résultats du questionnaire sur le commerce de proximité.

Prochaine réunion de la commission commerce de proximité le 16 février.

## 6) Finances

Remarque sur le conseil précédent : il fallait lire dans ce dernier dans la décision modificative en rubrique finances 2152 et non 2452 (installation de voirie).

### **Amende de police 2022** (délibération 2023-02)

Afin d'accepter la subvention de 7020€ liée à la répartition des amendes de police 2021 sur l'exercice 2022, il nous est demandé de délibérer en s'engageant à la réalisation de travaux qui concernaient l'aménagement sécurisé des abords du Bourchanin pour un montant de 23 400€ HT. Ce projet est à l'arrêt du fait d'une création à venir d'une nouvelle ligne de car régulière en 2023. Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

### **Subvention 2023** (DETR) (délibération 2023-03)

Proposition de déposer une DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) sur l'aménagement sécurisé des abords du lavoir à partir de la note réalisée par les services du département pour un montant HT de 580 000€.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité

### **Commissions finances**

Calendrier : 1<sup>ère</sup> commission le 30 janvier 2023, 2<sup>ème</sup> commission le 27 février 2023 à 19h30 et le vote du budget prévu le 13 avril 2023.

Durant le prochain conseil du 23 février nous procéderons aux votes des subventions allouées aux associations.

### **Divers**

2340 communes sont concernées par la compensation de la taxe d'habitation par le biais d'une dotation d'État. Celle-ci s'élève à 15 819€ pour la commune de Frontenas.

## 7) Personnel et organisation municipale

### **Procès-verbal** (délibération 2023-04)

Suite à une ordonnance d'octobre 2021 et une prise d'effet au 01 juillet 2022, le compte rendu du conseil municipal est remplacé par un procès-verbal (PV).

Le délai d'envoi de la convocation reste inchangé. Cependant, le PV doit être arrêté à la séance du conseil municipal suivant.

Monsieur le maire propose

- de vous envoyer dès le prochain conseil l'ordre du jour avec le PV de ce conseil (pour relecture). Ce dernier sera arrêté au conseil et signé par le maire et le ou la secrétaire de séance.  
-La liste des délibérations sera affichée sur le panneau d'affichage dans la semaine suivant le conseil municipal

-Le PV de conseil, une fois arrêté, sera diffusé par voie d'affichage papier, sur le site internet et via l'application Panneau Pocket.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

#### **Fermeture maire**

Fermeture du secrétariat de la mairie du 23 janvier au 27 janvier pour congés annuel.

#### **RIFSEEP adjoint administratif (délibération 2023-05)**

Le conseil municipal doit se prononcer sur la mise en place du REFSSEP (régime indemnitaire) pour le poste d'adjoint administratif déjà ouvert.

Le comité technique paritaire du centre de gestion s'est prononcé favorablement. Ce poste a été ouvert au mois de septembre 2022 pour accueillir Nathalie BERNARD BARBIER dans notre effectif. Présentation des montants plafond du régime indemnitaire pour ce poste. Le régime indemnitaire sera ajusté sous forme d'un arrêté du maire pour correspondre aux engagements de rémunération pris avec Nathalie BERNARD BARBIER à son embauche.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette délibération.

#### **8) École et temps périscolaire**

La mise en place du service minimum suite à la grève du 19/01 a permis d'accueillir 7 enfants. Le personnel scolaire sera rémunéré en heures supplémentaires et nous devrions être compensé en partie par une dotation de l'Éducation Nationale.

Retour de deux personnels : Karen VEYRE le 3 janvier 2023 et Dominique AURAY le 9 janvier 2023.

#### **9) Associations**

Projection des manifestations passées et à venir.

Monsieur le maire a assisté en partie à l'assemblée générale des sarments le 12 janvier 2023.

#### **10) Communication**

Bulletin 2022

Le reste de la distribution du bulletin 2022 sera réalisé par les élus et par quartier.

Vœux et inauguration

Projection des articles parus liés à l'inauguration du restaurant scolaire du 07/01 et des VCEUX du maire. Site internet

La refonte du site internet est à envisager pour l'année 2023.

#### **11) Informations diverses**

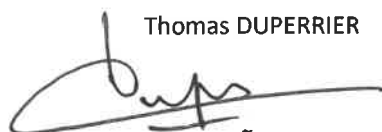
Remerciements de Madame CARLIN pour les obsèques de son époux Jacques CARLIN.

Le primeur continue son service proposé le samedi matin (de 8h30 à 12h30) sur la place des Trois platanes.

Nous remercions les organisateurs du repas des aînés qui s'est bien déroulé, dans une ambiance très agréable. Cette année 113 personnes ont été invitées.

**Prochain conseil : jeudi 23 février 2023 à 19h**

Le Maire

Thomas DUPERRIER  




La Secrétaire de séance

Nelly CARRON  
